



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MARS 2025

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ère} RESOLUTION : Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17 mars 2024

L'Assemblée Générale approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17 mars 2024.

Pour : voix

Abstention : voix

Contre : voix

2^{ème} RESOLUTION : Approbation des comptes clos le 31 décembre 2024.

Après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par la Trésorière, du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes, qui se soldent par un excédent de 7 938,35 euros.

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus au Comité Directeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Pour : voix

Abstention : voix

Contre : voix

3^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice bénéficiaire de 7 938,35 euros en totalité au compte de report à nouveau.

Pour : voix

Abstention : voix

Contre : voix

4^{ème} RESOLUTION : Approbation du montant de la cotisation et de la redevance annuelle 2025 des Associations Sportives et des Gestionnaires conformément aux dispositions du règlement intérieur. L'Assemblée Générale approuve de fixer le coefficient pour les cotisations et redevances à **0,23 euros par voix de membre actif**.

L'Assemblée Générale approuve de maintenir à **35 euros** la cotisation forfaitaire pour tout autre membre actif de la ligue.

Pour : voix

Abstention : voix

Contre : voix

5^{ème} RESOLUTION : Approbation du budget 2025.

Après avoir pris connaissance de la proposition de budget, pour l'année en cours, présentée par la trésorière, l'Assemblée Générale approuve le budget 2025, tel qu'il lui a été présenté.

Pour : voix

Abstention : voix

Contre : voix

6^{ème} RESOLUTION : Approbation du rapport moral du Président de la ligue de golf Auvergne-Rhône-Alpes.

Après avoir pris connaissance du rapport du Président et des autres rapports publiés sur le site de la Ligue (dont les rapports sportifs, le rapport Développement, le rapport communication) l'Assemblée Générale approuve le rapport moral du Président.

Pour : voix

Abstention : voix

Contre : voix

7^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour les formalités.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président de la ligue de Golf AURA à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir, les formalités de déclaration et de publicité nécessaires pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises par l'Assemblée Générale.

Pour : voix

Abstention : voix

Contre : voix